



République Française
la Somme

Département de

VILLE DE CAMON

***Réglementation de la circulation et du stationnement pendant les
inondations
Rue René Gambier***

Le Maire de la Ville de CAMON,

VU les Articles L 2211-1, L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R 610-5 du code pénal,

VU le Code de la route, articles R 411-1 à R 411-32,

VU la montée des eaux entre les étangs,

CONSIDÉRANT ces faits, il convient de réglementer la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité des piétons et des usagers de la route,

A R R E T E

ARTICLE 1 : A partir du mercredi 5 février 2025 et jusqu'à la descente des eaux, la piste cyclable sera fermée rue René Gambier à Camon.

ARTICLE 2 : La vitesse sera réduite à 30 km/h rue René Gambier.

ARTICLE 3 : Le stationnement des véhicules sera interdit dans la zone inondée.

ARTICLE 4 : La fourniture, la mise en place, la maintenance de la signalisation routière appropriée à ces prescriptions sont à la charge des services techniques communaux.

ARTICLE 5 : Les véhicules qui stationneront devant les barrières de chantier ou les panneaux de signalisation seront considérés en stationnement interdit et gênant et une mise en fourrière sera prescrite.

ARTICLE 6 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire de CAMON, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Somme, la Police Municipale, l'entreprise exécutant les travaux et tout fonctionnaire de police habilité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont :

Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Somme,
- La Police Municipale,
- Monsieur DUPUIS Hubert, adjoint à la voirie
- J. Lecocq
- SDIS

Fait à CAMON, le 5 février

2025

Le Maire,
Jean-Claude RENAUX

AR n°2025.02.002

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CAMON' at the top and 'SOMME' at the bottom, with a central emblem featuring a coat of arms.